

# **Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal** **du lundi 27 avril 2026**

## **Etaient présents :**

ANCELET Guillaume,  
ANCELET Aurélie, CORDE Pauline, CZERYBA Carine, DELAPORTE Mélanie, FLAVIGNY Edwige,  
GLACHANT Joël, JOSSE Patrice, LACOURTE Nicolas, LEFEVRE Bernard, LEFEVRE Maxime,  
MARGRY Jean-Marie, MICHAELIS Laurence, MOIN KHAN Rehana, PINARD Jean-Noël, PROOT Éric,  
SCHIETEQUATTE Céline, STOWIK Frédéric, VERDY Céline, VILTART Isabelle et WILLAME Thibaut.

## **Procurations :**

Annie BATTEUR à Joël GLACHANT,  
Michel GUIRAUT à Éric PROOT.

## **Secrétaire :**

ANCELET Aurélie

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 avril 2026
2. Etat des indemnités perçues par les élus
3. BP 2026 (budgets communal et lotissement les Haies)
4. Création d'un emploi permanent
5. Fixation des tarifs de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les terrasses et les étalages des commerces
6. Subvention exceptionnelle
7. Désignation d'un délégué représentant la commune à la MARPA
8. Proposition de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
9. Compte rendu des décisions du maire prises par délégation

## **Questions diverses**

### **1 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 avril 2026**

Guillaume ANCELET propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal qui s'est tenu le 14 avril 2026.

### **Pour : Unanimité**

### **2 – Etat des indemnités perçues par les élus**

Dans un objectif de transparence, la loi n°2019-1461 dite « engagement et proximité » a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au sein des organes délibératifs. Sont ainsi concernées les communes (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Pour l'année 2025, les indemnités versées sont les suivantes :

Nom de l' élu	Fonction	Montant des indemnités brutes 2025 (Revenus imposables)
Françoise MAILLE-BARBARE	Maire	23 297 €
Maryse LELEU	Maire-adjointe	8 809 €
Xavier SCHNEBLE	Maire-adjoint	8 809 €
Dany PIOCHE	Maire-adjointe	8 809 €
Philippe GINON	Maire-adjoint	8 809 €
Sylvain BEAUVAIS	Maire-adjoint	8 809 €
Laurence BAZARD	Maire-adjointe	4 401 €
Alain CAUCHOIS	Conseiller municipal délégué	4 401 €
Christian GERVOISE	Conseiller municipal délégué	4 401 €

### **3 – BP 2026 (budgets communal et lotissement les Haies)**

Céline VERDY présente le budget général de la commune.

#### **Budget général, section fonctionnement :**

Dépenses	Recettes
2 981 120,48 €	2 981 120,48 €

#### **Budget général, section investissement :**

Dépenses	Recettes
2 076 729,74 €	2 076 729,74 €

Plusieurs points ou interrogations ont été soulevés concernant le budget provisionnel 2026, Céline VERDY et Guillaume ANCELET ont justifié les choix de l'équipe par une nécessité de sincérité du budget, d'être au plus proche des dépenses et recettes effectives, au regard de ce qui a été exécuté l'an dernier et des projets prévus pour cette année 2026.

#### **Pour : Unanimité**

Céline VERDY présente le budget du lotissement « Les Haies ».

#### **Budget du lotissement « Les Haies », section fonctionnement :**

Dépenses	Recettes
1 201 571,78 €	1 201 571,78 €

#### **Budget du lotissement « Les Haies », section investissement :**

Dépenses	Recettes
1 126 484,15 €	1 126 484,15 €

Une intention d'achat d'un terrain pour 49 000 euros, rue Jacques Brel est arrivée en mairie. Si la vente se réalise, il restera 10 terrains à vendre dans le lotissement « Les Haies ».

#### **Pour : Unanimité**

#### **4 – Création d'un emploi permanent**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin d'assurer le bon entretien et la valorisation des espaces verts communaux, il apparaît nécessaire de renforcer les moyens humains affectés à ce service. Aussi, Guillaume ANCELET propose la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Cet emploi relèvera du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, de catégorie C, et sera créé à temps complet.

L'agent recruté aura pour missions principales l'entretien courant des espaces verts (taille, désherbage, plantations), la participation à l'embellissement du cadre de vie communal, ainsi que l'entretien du matériel mis à disposition.

Le délai de publication de l'annonce du poste à pourvoir est de 5 semaines sur le site emploi-territorial.fr.

Joël GLACHANT demande si le poste créé est réservé à M MANCHELIN, qui arrive en fin de contrat pour ce poste. Guillaume ANCELET répond que le poste est créé car il y aura un besoin à l'issue du contrat d'accroissement temporaire d'activité occupé actuellement par M MANCHELIN. Il pourra y candidater. Le poste sera ouvert pendant 5 semaines, d'autres personnes pourront y candidater également. Être titulaire du permis B est essentiel pour ce poste. Guillaume ANCELET précise qu'il sera possible d'accueillir des apprentis en plus de la création de ce poste.

Laurence MICHAELIS demande si la ville accueille actuellement des TIG (personnes effectuant des travaux d'intérêt général). Ce n'est pas le cas en ce moment mais la ville est disposée à en accueillir.

**Pour : Unanimité**

#### **5 – Fixation des tarifs de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les terrasses et les étalages des commerces**

Toute occupation du domaine public communal à des fins privées, qu'il s'agisse de l'installation de terrasses, de présentoirs ou d'étalages, doit faire l'objet d'une autorisation et donne lieu au paiement d'une redevance. Celle-ci constitue la contrepartie de l'utilisation d'un espace appartenant à la collectivité selon les articles L2122-1 et L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il appartient donc à la collectivité de fixer un règlement et les tarifs applicables à ces occupations, afin qu'ils soient à la fois équitables entre les usagers et adaptés à la réalité économique locale.

Cette réflexion peut également intégrer des éléments tels que la surface occupée, la durée d'occupation (annuelle ou saisonnière), voire certaines situations particulières qui pourraient justifier des adaptations.

L'objectif est de disposer d'un cadre clair, transparent et équilibré, permettant à la fois de soutenir l'activité commerciale locale et de garantir une gestion équitable du domaine public.

Guillaume ANCELET propose donc d'examiner les modalités et les tarifs suivants :

- 1€/m<sup>2</sup> pour la RODP des terrasses,
- 0.50€/m<sup>2</sup> pour la RODP des étalages des commerces.

Un exemple est donné : pour une terrasse de 20m<sup>2</sup> cela représente une redevance de 20€ pour une année. Pour un étalage de 10m<sup>2</sup>, une redevance de 5€ à l'année.

Laurence MICHAELIS demande si cela concerne les commerces sous les arcades. Cela ne les concerne pas dans la partie sous les arcades, car le trottoir leur appartient. S'ils souhaitent s'installer au-devant des arcades, ils y seront soumis.

Éric PROOT suggère qu'une gratuité soit faite ou que ne soit demandé qu'un euro symbolique aux commerces. Guillaume ANCELET répond que la gratuité n'est pas possible dans la loi, et qu'un tarif d'un euro symbolique ne serait pas équitable entre les commerces qui n'ont pas la même taille de devanture.

Il souhaite également qu'une différence soit faite entre les terrasses et les étalages. Guillaume ANCELET insiste sur le fait qu'il faille légaliser cette pratique, mais surtout la sécuriser. Il rappelle que cette mesure n'est qu'un besoin d'installer un cadre commun, en aucun cas la volonté de taxer outre mesure. L'équipe municipale souhaite encourager et accompagner le dynamisme commerçant.

**Pour : 18**

**Contre : 5**

### **6 – Subvention exceptionnelle**

L'ancienne municipalité a réceptionné le 22 décembre 2025 une demande de subvention exceptionnelle de l'APEL de la Sainte Famille afin de permettre aux écoles maternelle et primaire de se doter d'une salle informatique. Le projet concerne l'achat de 15 ordinateurs portables et le devis s'élève à 5 445,60€. Leur demande d'aide s'élève à 200 euros. Il est donné lecture du courrier de demande et la réponse que Françoise MAILLE-BARBARE avait faite le 31 décembre 2025.

**Pour : 11**

**Contre : 1**

**Abstention : 11**

La subvention est accordée.

### **7 – Désignation d'un délégué représentant la commune à la MARPA**

Il convient de nommer un ou une délégué(e) représentant la commune au sein du Conseil d'administration de la MARPA en remplacement de Monsieur Christian GERVOISE. Guillaume ANCELET propose de nommer Frédéric STOWIK.

**Pour : Unanimité**

### **8 – Proposition de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

La CCID est composée du maire ou d'un adjoint délégué (président de la commission) et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 32 personnes avec une logique de représentativité locale (16 personnes seront retenues).

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives et émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale.

Sont proposés :

Anthony SAVARY

Maryse LELEU

Romain DUFOUR

Dominique LURIN

Kathy JOSSE

Cécile DEBRUYNE

Yves CAMUS

Karen DEBAQUE

Elisabeth CHUFFART

Luc RIGAUX

Morgan SOUDEY

Mathieu VILTART

Françoise MAILLE-BARBARE

Alain CAUCHOIS

Frédéric LEFEVRE

Vincent LAVOLET

Sophia MOUSSAOUI

Emmanuelle MARGRY

Didier WILLAME

Xavier SCHNEBLE

Sylvain BEAUVAIS

Christopher GEORGELIN

Stéphane LECLERC

Gérard GRIVELET

Justine JOSSE  
Clément FONGUEUSE  
Michèle FOURNET  
Frédéric LEFEVRE

Raymond MARONET  
Joël DUBOIS  
Jacques DELCENSERIE  
Antonin BOURSE

## **9 - Compte rendu des décisions du maire prises par délégation**

### **Etat des dépenses payées :**

Opération de Pâques : 704,20 €  
Prise en charge obsèques : 2 956 €  
Coffre-fort pour les équipements de la police municipale : 128 €  
Equipement des agents du service espaces verts : 39,94 €  
Changement de courroie pour le tracteur 292,86 €

### **Etat des dépenses engagées :**

Equipement des membres du Conseil municipal : 287,80 €  
Equipement de la police municipale : 177,51 €  
Equipement des agents du service espaces verts : 112,41 €  
Purges rue Léon Blum : 840,84 €  
Peinture pour la réfection des bandes jaunes : 832,84 €  
Clé de signature électronique : 156 €  
3 miroirs : 1 485,73 €  
Panneaux sortie de ville rue d'Harbonnières : 535,02 €

Le prochain Conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin par décision préfectorale (pour la désignation des grands électeurs).

### **Questions diverses**

→ Laurence MICHAELIS demande la date des prochaines commissions.

Une commission sur le Conseil municipal des Jeunes est fixée au mardi 2 juin à 17h30. Les convocations sont prêtes à être envoyées.

Une commission concernant l'animation va également être fixée prochainement, ainsi qu'un moment de travail concernant la voirie.

→ Éric PROOT demande si la mairie peut proposer un financement pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Il propose également de sensibiliser les habitants à ce problème, en distribuant des pièges et en proposant une réunion d'information. Il propose enfin son intervention sur place pour vérifier qu'il s'agisse bien de frelons asiatiques.

Guillaume ANCELET est favorable à cette initiative, cela sera à anticiper dès février prochain. D'ici là nous étudierons les meilleures possibilités de traiter cette problématique.

→ Joël GLACHANT demande où en est la campagne de capture des chats errants ?

Le contrat est une capture de 20 chats. Pour le moment un chat mâle a été capturé, stérilisé et remis en liberté.

Fin du Conseil municipal à 21h38.